



IN F O N Z

Echos des syndicats et sections syndicales de
l'Union Locale FO de Saint-Nazaire et région



n° 19 - 3 ème année : Mai 2016.

Union Locale des syndicats Cgt-FORCE OUVRIERE de Saint-Nazaire et région

Secrétaire Général : Gérard Caillon

4 rue François Marceau - 44600 Saint-Nazaire

Tel : 02 40 22 52 35 - Fax : 02 40 22 15 04

Lundi au jeudi : 9h30 - 12h30 et 13h30 - 17h30 - Vendredi : 9h30 - 12h30

Site : www.ulfonz44600.fr

Mail : ul.force.ouvriere.nz@wanadoo.fr

Permanence Juridique : Lundi après-midi et Mercredi matin (sur rendez-vous)

Permanence AFOC : Mercredi 14h - 17h (rendez-vous préférable)

Permanence Retraités : Jeudi après midi



28 Avril - 17 Mai - 19 Mai ...
LA MOBILISATION CONTINUE

« Refusé par une majorité de français, sans majorité à l'assemblée - ce qui a conduit au déni de démocratie du 49-3 - non soumis à référendum, ce projet de loi est largement rejeté.

« ... la CE appelle ses structures à soutenir les assemblées générales, les grèves et arrêts de travail et décide un renforcement de la mobilisation en s'inscrivant dans une manifestation nationale interprofessionnelle en juin, avec appel à une journée de grève interprofessionnelle »

(Extrait de la déclaration unanime de la Commission Exécutive Confédérale du 19 Mai)



FO dans la Santé Privée : alarme dans les EHPAD !

Annabelle et Marc Antoine Joalland sont tous deux délégués syndicaux FO en EHPAD¹ privés à but non lucratif. Annabelle travaille à l'EHPAD Camille Claudel de Trignac, Marc Antoine à l'EHPAD HEOL à St Nazaire.

Marc Antoine est élu CE et au CCE et secrétaire départemental du Syndicat Santé Privé 44 dont Annabelle est la secrétaire adjointe. Annabelle est déléguée régionale paritaire (DRP) Pays de La Loire de l'UNIFAF².



INFONZ : comment fonctionne un « EHPAD privés à but non lucratif » ?

Marc Antoine : il y a des EHPAD publics - le plus souvent rattachés à des hôpitaux publics - et des EHPAD privés, « à but non lucratif » ou à « caractère commercial ». Chaque EHPAD doit passer une convention pour 5 ans avec le Conseil Départemental³ et l'ARS⁴, moyennant quoi ils reçoivent des crédits de fonctionnement.

Annabelle : ces enveloppes de crédits dépendent du GMP (GIR⁵ Moyen Pondéré) de l'établissement. Celui-ci est calculé en fonction du nombre de résidents et du degré d'autonomie de chacun d'eux.

A cela s'ajoutent la tarification demandée aux résidents pour l'hébergement, la contribution à

¹ Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes

² L'Unifaf est un organisme paritaire collecteur agréé par l'Etat (OPCA) pour collecter et gérer les fonds de la formation professionnelle continue des entreprises de la Branche professionnelle sanitaire, sociale et médico-sociale, privée à but non lucratif.

³ Remplace le Conseil Général depuis mars 2015.

⁴ Agence régionale de santé (ARS) : établissement public administratif de l'Etat chargé de « rationaliser l'offre de soins ».

⁵ Les « Groupes Iso-Ressources » (GIR) permettent de classer les personnes en fonction des différents stades de perte d'autonomie. Ils sont au nombre de six. Le GIR 6 correspond à des personnes autonomes ...

l'entretien des locaux : celle-ci est normalement cadrée par l'ARS.

Marc Antoine : dans la réalité, les crédits de soins sont, au mieux, stables malgré l'augmentation constante des charges. Mais la baisse des dotations d'Etat aux collectivités (11 milliards d'ici 2017) conduit les départements à diminuer leurs dépenses sociales. Cela provoque des difficultés de plus en plus importantes. Le « reste à charge » des familles augmente. Les directeurs ont aussi tendance maintenant à n'accepter que les personnes les moins dépendantes

Ces conditions de financement de plus en plus difficiles poussent les ARS et Conseils Départementaux à privatiser les EHPAD.

Annabelle : les EHPAD privés à but non lucratif, sont gérés par une association ou une fondation, une mutuelle, voire une congrégation ... Celles-ci peuvent moduler la tarification demandée.

A Trignac, l'association qui gère l'EHPAD où je travaille a été constituée par l'ancien maire, M. Le Corre. Elle tente, avec difficultés, de ne pas - trop - augmenter les prix. Il faut dire que, pour le moment, les locaux appartiennent à la mairie.

Marc Antoine : mon établissement est lui géré par la « Fondation de la Caisse d'Epargne pour la solidarité », comme 117 autres en France.



INFONZ : quels sont les conséquences de ces restrictions financières pour les personnels ?

Marc Antoine : les conditions de travail sont de pire en pire.

De plus, si la plupart des personnels sont en CDI, beaucoup sont embauchés en emplois de service, au SMIC, sans formation de santé. Les directions leur font pourtant assurer des soins, la délivrance de médicaments ... et l'ARS ferme les yeux !

Cela conduit à de mauvaises prises en charge de résidents, voir à des erreurs ou à des maltraitements, involontaires bien sûr.

Annabelle : les familles s'en plaignent de plus en plus bien entendu.

C'est d'ailleurs pourquoi, nous avons de plus en plus de contacts avec les associations de familles et les CVS (« Conseil de Vie Sociale » chargés de faire remonter les problèmes).

INFONZ : La Fédération FO des Services Publics et de Santé a tiré le signal d'alarme je crois.

Annabelle : oui, le 9 février dernier une réunion fédérale a permis de faire un état des lieux précis et d'engager des actions de mobilisation. Déjà des Directeurs d'EHPAD sont prêts à nous soutenir. Un courrier a été envoyé à la ministre Mme Touraine. Une campagne d'informations, notamment sur les dangers de la « loi vieillissement », avec un dépliant de 4 pages va être menée. Cette loi, outre qu'elle priorise le maintien à domicile, sans aucun moyens nouveaux aux EHPAD, prévoit la prise en charge financière par les résidents du linge, des goûters, des bouteilles d'eau et de certaines animations !

Il y a vraiment urgence : la saturation d'établissements spécialisés amène aussi en EHPAD des personnes relevant de la psychiatrie (démence)

Marc Antoine : en Loire Atlantique le 25 avril nous avons organisé avec Gérard Caillon et Claire Compain (UDR 44) une conférence de presse sur les EHPAD, bien relayée par la presse locale. Le mois prochain nous allons être reçus par l'ARS.

Nous venons aussi tout juste d'apprendre aux salariés de l'hôpital de Guérande, dont dépendait jusqu'à maintenant l'EHPAD du Croisic, que la mairie venait de décider sa privatisation au Crédit Mutuel.

Leur directeur n'avait pas daigné les prévenir ! La question de l'avenir des agents publics qui y sont aujourd'hui employés se posent pourtant ...

INFONZ : un dernier mot sur la représentativité de FO dans ce secteur ...

Marc Antoine : nous sommes largement majoritaires dans trois EHPAD privés à Trignac et St Nazaire ainsi qu'à celui de Savenay « Les Tilleuls ». Il faut bien sûr ajouter les excellents résultats⁶ de nos camarades de la Polyclinique de l'Europe (6 sièges sur 8)

Repères

Au 01/01/2012 1,17 million de personnes âgées sont dépendantes au sens de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA).

À l'horizon 2060 ils seraient 2,3 millions.

Au 01/01/ 2014 :

- Nombre d'EHPAD⁷ (publics et privés) : 7217
- Nombre de lits en hébergement permanent : 554 218
- Nombre de place en EHPAD pour 1000 habitants de plus de 75 ans : 95,1
- Taux moyen d'occupation en EHPAD : 96 %

1^{er} Mai - Meeting commun FO, CGT, FSU

Extrait de l'intervention de Yann Le Fol pour l'UL FO

« ... le grand patronat fort de tous ces soutiens, revendique un retour au contrat de louage de service, débarrassé de toute contrainte. Il rêve de mettre la classe ouvrière à genoux.

Mais il trouve une fois de plus face à lui la classe ouvrière et la jeunesse, avec leurs organisations, soudées sur l'exigence du retrait du projet de loi scélérat.

Gattaz a beau dénoncer la CGT et FO qui « pratiquent la lutte des classes et détestent l'entreprise et l'économie de marché », rien n'y fait.

Jamais nous n'accepterons de renoncer à défendre les intérêts particuliers de la classe ouvrière, au nom d'un prétendu intérêt supérieur et du bien commun. Le programme de Gattaz et de ceux qui le soutiennent n'est ni plus ni moins celui du maréchal Pétain et de sa charte du travail de 1941 avec son fameux « Plus de grèves, (...) mais partout l'esprit de conciliation ».



... Ne nous laissons pas diviser par les manoeuvres du gouvernement et de ses alliés, profitons de la période qui s'ouvre, pour organiser des assemblées générales de salariés dans toutes les entreprises et administrations.

Discutons de la poursuite de l'action... et s'il le faut, si le gouvernement reste sourd à nos revendications, décidons la grève jusqu'au retrait du projet de loi. »

Contact InFOnz

Pour faire connaître vos informations, vos mobilisations, réunions: lemauff.gerard@free.fr - 07 81 10 38 18

⁶ Voir INFONZ n° 8 de février 2015

⁷ Non compris les établissements d'accueil temporaires

Le Syndicat des Hospitaliers FO de St Nazaire interpelle Mme Touraine, Ministre de la Santé !

(extraits)



Madame la Ministre de la Santé,

L'organisation syndicale **Force Ouvrière** des hospitaliers de SAINT NAZAIRE vous interpelle concernant la baisse en offre de soins à la cité sanitaire, exponentielle après les deux ans et demi de service du directeur Monsieur SAINT HUBERT :

- **En 2015** : - fermeture de l'hôpital de semaine de néphrologie, regroupement des EHPAD avec 13 suppressions de postes, fermeture d'une aile de la maternité
- **En 2016** : fermeture de 15 lits de chirurgie avec 12 suppressions de postes, fermeture d'un service de psychiatrie adulte avec 15 suppressions de postes, fermeture de 13 lits de gastro-entérologie

Nous sommes confrontés à un taux d'absentéisme supérieur à 9.5% par rapport à 2014 (soit 6700 jours d'arrêt), avec un pic à 37.4% sur certains pôles. 2016 s'annonçant encore pire que 2015... Il y a un nombre croissant de reconnaissances en maladie professionnelle, en burn out, dont la politique gouvernementale est responsable.

Déjà la cité sanitaire subit un double partenariat public/privé et une partie des activités a été cédée à la clinique mutualiste. Aujourd'hui la chirurgie viscérale, vasculaire et urologique n'est plus assurée par le service public sans compter que les médecins fuient la cité sanitaire car ils ne se retrouvent plus dans leur mission de service public et cette médecine à deux vitesses.



Les agents se trouvant dans des unités qui ferment se sont vus malmenés par des tirages au sort en fonction de leur date de naissance pour justifier de leur départ du service. Des postes à l'affiche avec des obligations de changer de service au bout de 2 ans (2 ans en EHPAD pour 2 ans en gastro) etc...

Des agents ont été à la limite du suicide, en faisant face à une pression constante et de tous les instants de la part de l'encadrement.

Alors vous pouvez nous balader avec vos réunions sur les risques psycho sociaux Tant que vous continuerez à obliger les directeurs des hôpitaux à faire des économies sur le soin, ce sont les agents qui vont continuer à trinquer et avec eux les patients...

Vous malmenez tous ces agents qui ont voulu travailler dans le service public et qui ne se reconnaissent plus dans leur travail.

De nombreux agents sont en procès contre l'hôpital, de nombreux dossiers sont en attente de jugement au tribunal administratif ou au tribunal d'instance. Combien faudra t-il de cas pour que vous vous inquiétiez de cette situation ?

Merci donc de bien vouloir prêter une oreille attentive mais surtout d'aider concrètement le personnel de la cité sanitaire à continuer à exercer son métier. Cela passe bien sûr par la dénonciation du BEH⁸ mais aussi par l'arrêt des plans d'économie sur la santé.

Le Bureau syndical 18 mai 2016

Suppressions de postes dans les hôpitaux publics, privatisation : les USA comme exemple ?

Selon une étude publiée dans la revue *British Medical Journal*, après les maladies cardio vasculaires et le cancer, **les erreurs médicales seraient la 3^{ème} cause de décès aux Etats-Unis** avec environ 250 000 morts par an (chiffre considéré comme sous-estimé car ne tenant compte que des décès survenus à l'hôpital)

Ouest France du 5 avril 2016

⁸ Bail emphytéotique : sur ce sujet lire l'interview de Nathalie Pouhault dans INFONZ n°2 d'avril 2014.

CA élargie de l'UD 44 du 18 Avril à Nantes : l'Union Locale bien présente.



Les militants de l'UL ont activement participé à cette Commission Administrative élargie forte de plus de 250 participants. Ils ont affirmé la nécessaire poursuite de la mobilisation pour obtenir le retrait de la « Loi travail ».



Clair Guillet



Nathalie Durand-Prinborgne



Jean Alseda



Armelle Le Mauff-Tanguy



Yann Le Fol



Loi El-Khomri : une rencontre avec les parlementaires



La délégation avec Nathalie Durand- Prinborgne et Roger Lepeix pour l'UL FO.

Une délégation des Unions Locales FO et CGT accompagnée de représentants du SGL (syndicat général des lycéens) a rencontré, lundi 2 Mai à Saint-Nazaire, les parlementaires Yannick Vaugrenard, sénateur de Loire-Atlantique et Marie-Odile Bouillé, députée de la 8^e circonscription.

L'intersyndicale a détaillé aux parlementaires les raisons de son opposition au projet de loi Travail.

Ceux-ci « ... n'ont pas exprimé de position claire contre la loi » ...

Raffinerie de Donges à l'arrêt : Soutien de l'UL FO aux salariés

Opposés à la « loi travail » les salariés de la raffinerie de Donges se sont prononcés, vendredi 20 mai, pour l'arrêt total des installations jusqu'au vendredi suivant.

Depuis, à l'appel des l'UD et UL FO et CGT les militants FO viennent à Donges pour leur prêter main forte.



21 Avril : participation active des retraités de l'UL à l'AG de l'Union Départementale des Retraités



Tenue sous la présidence de **Didier Hotte** secrétaire adjoint de l'UCR et en présence de **Michel Leroch** secrétaire de l'UD, l'AG a discuté, amendé et adopté à l'unanimité une résolution : extrait

« L'AG de l'UDR 44 souligne la confirmation - par une récente étude du Conseil d'Orientation des Retraites (COR) - de l'analyse de FO des conséquences néfastes de la signature par la CFDT, la CFE-CGC et la CFTC, main dans la main avec le MEDEF en octobre 2015, d'un accord sur les retraites complémentaires AGIRC ARRCO.

Selon cette étude, les salariés concernés perdront - du fait de l'application de la décote de 10 % sur 3 ans applicable à partir de 2019 en cas de départ à 62 ans - entre 14,5 et 18 % de leur pension complémentaire. En cas de prolongation d'activité jusqu'à 63 ans annulant cette décote, la perte de complémentaire atteindrait encore entre 4,5 et 10 % !

Ces estimations, d'un organisme d'Etat, ne peuvent que conforter la dénonciation par FO de cet accord scélérat.



« L'AG de l'UDR 44 dénonce les conséquences dramatiques de l'austérité budgétaire imposée par le gouvernement aux hôpitaux publics, aux maisons de retraite et aux EHPAD.

L'étranglement financier de ces établissements - parfois « à la limite de la survie et de la défaillance de paiement » selon les directeurs eux-mêmes - menace gravement la santé et la sécurité des retraités usagers de ces établissements.

De plus, la récente loi prénommée « d'Adaptation de la Société au vieillissement », sans moyens budgétaires, néglige complètement le nécessaire renforcement des EHPAD. Dans ces

conditions l'AG de l'UDR 44, appuie la Fédération FO des personnels des services publics et de santé dans les initiatives et mobilisations qu'elle entreprend. Elle appelle ses sections fédérales et associations à soutenir et renforcer le combat de nos camarades..... »

S'associant pleinement à la résolution adoptée au CCN de FO des 13 et 14 avril dernier, titrée : « Un seul mot d'ordre : retrait du projet de loi travail », l'AG a appelé les retraités FO à contribuer massivement au succès de la journée de grève interprofessionnelle et de manifestations du 28 avril, comme des initiatives qui suivront si nécessaire, pour obtenir le retrait du projet de loi El Khomri.

Fiscalité des Retraités : la réponse du ministre des Finances.

Les représentants du Ministère que les UCR FO, CGT... ont rencontré le 3 mai, ont rappelé que la suppression de la 1/2 part était le fait du gouvernement précédent. **Ils ont confirmé qu'ils ne reviendraient pas sur cette suppression ni sur l'imposition des majorations familiales !**

Ils se sont cependant dits concernés par les « effets collatéraux » que cela avait pu avoir au plan de la fiscalité locale. Ils vont donc « lisser » les conséquences pour les impôts locaux. Selon eux, 700 000 personnes bénéficieraient pendant 2 ans d'un dégrèvement de la taxe d'habitation et 180 000 d'un dégrèvement de la taxe foncière, avec remboursement pour l'imposition 2015.

Cette exonération s'éteindra ensuite par palier sur une période de trois ans. Seules les personnes exonérées en 2014 le resteraient de façon permanente. Les autres retrouveraient le seuil d'imposition antérieur.

Source : circulaire Confédérale du 13 mai

Agenda

- 26 Mai : grève et manifestations contre la loi El Khomri.
- 9 Juin : journée nationale d'informations de 9 Unions Confédérales de Retraités dont l'UCR FO.
- 14 Juin : grève interprofessionnelle et manifestation nationale à Paris contre la loi El Khomri.
- 21 Juin : CE de l'UL

Formation syndicale

- 7 au 9 juin : négocier
- 21 au 25 novembre : découverte de FO et moyens d'action du syndicat.